Divorce : prouver argent avant mariage

Par Axelle2024

Bonjour,
je suis en procédure de divorce. Nous sommes passé devant un notaire qui a remis son expertise au juge.
Pour prouver mes deniers, j'ai fourni des relevés de compte du mois avant le mariage.

J'ai également les soldes de mes comptes 5 jours après le mariage (les montants sont très proches : à 300 euros près sur plusieurs dizaines de milliers d'euros au total).

La partie adverse argumente que je n'ai rien prouvé à la date du mariage.

Mon ex-compagnon m'ayant subtilisé mon relevé de banque du mois correspondant, je peux prouver le mois d'avant (retenu par le notaire) et quelques jours après le mariage.

Le premier juge a validé le rapport notarial. Mon ex-mari fait appel arguant que je ne prouve rien au jour pile du mariage.

Je n'ai pas pu dépenser près de 50 000 euros en un mois puis les regagner en 5 jours.

Mais du point de vue légal, qu'en est-il ?

Merci de vos avis,

Cordialement,

Par Isadore

Bonjour,

Mais du point de vue légal, qu'en est-il ?
Du point de vue légal c'est à l'appréciation du juge en fonction des preuves présentées.

Et visiblement le juge de première instance semble suivre votre raisonnement.

La position de votre mari implique que vous ayez dépensé vos 50 000 euros propres puis que vous les ayez remplacés par 50 000 euros de fonds communs, le tout en quelques jours. Si votre mari n'a pas d'éléments expliquant par quel tour de magie vos fonds propres se sont évaporés pour être remplacés quelques jours plus tard par sensiblement le même montant de fonds communs, le juge d'appel va probablement suivre l'opinion de son confrère.

N'avez-vous pas la possibilité de demander un duplicata de ce relevé de comptes ?

Par kang74

Bonjour

Sans contrat de mariage, on s'en tiendra malheureusement au relevé incluant la date du mariage .

Il suffit de demander effectivement un duplicata à la banque car c'est quand même curieux d'avoir le mois d'avant, d'avoir 5 jours après mais pas celui qui fait foi , le mariage étant en soi, un evenement qui peut couter une certaine sommes (croyez moi, j'ai tous les relevés ...et un contrat de mariage ;-))

Par Axelle2024

Monsieur me l'a subtilisé, ainsi que d'autres documents avant mon départ de la maison.

le mariage a eu lieu il y a 20 ans... donc plus de décompte possible à la banque :/

Merci à vous deux pour ces retours (même s'ils divergent).